

PAR COURRIEL

Québec, le 10 janvier 2019

N/Réf. : 18-01-144

Objet : Demande d'accès aux documents

La présente donne suite à votre demande reçue à nos bureaux le 21 décembre dernier concernant un mandat donné par le ministère de la Sécurité publique ou le cabinet du ministre de la Sécurité publique à la Régie relativement à la révision du *Règlement sur la promotion, la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques*.

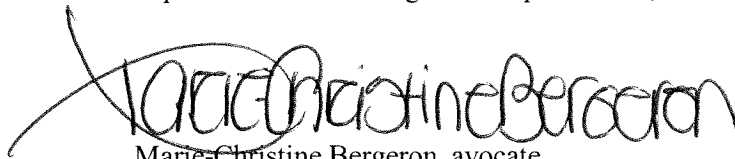
Après vérification, nous vous informons que nous ne pouvons vous communiquer les documents demandés puisque la Régie ne détient aucun document provenant du ministère de la Sécurité publique ou du cabinet du ministre de la Sécurité publique portant sur le mandat de révision du *Règlement sur la promotion, la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques* (article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1)).

Toutefois, nous vous invitons à consulter les débats entourant l'étude détaillée du projet de loi n° 170 tenus au printemps 2018 à la Commission des institutions. Certains extraits relatent les propos du ministre concernant la création d'un comité consultatif à cet égard.

Par ailleurs, nous tenons à vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet effet.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels,



Marie-Christine Bergeron, avocate
Secrétaire de la Régie

MCB/mp

p. j.

560, boul. Charest Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1K 3J3
Téléphone : 418 643-2037
Sans frais : 1 800 363-0320
Télécopieur : 418 644-0116
www.racj.gouv.qc.ca